



COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 RAPPORT DE PRÉSENTATION

Commune d'Aureilhan

E-mail : mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr
Site web : www.ville-aureilhan.fr

Tél. : 05 62 38 91 50
Place François Mitterrand
65800 Aureilhan



SOMMAIRE

I.	Le Compte Financier Unique par nature	Pages 3-17
1.1	Préambule	Page 3
1.2	Présentation du Compte Financier Unique	Pages 3-4
1.3	Analyse des Comptes Financiers Uniques 2025	Pages 4-19
II.	La fiscalité	Page 20
III.	La dette	Pages 20-21

I. LE COMPTE FINANCIER UNIQUE PAR NATURE

1.1 PRÉAMBULE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'ensemble des Collectivités Territoriales et leurs établissements publics utilise la nomenclature M57 en lieu et place de la nomenclature M14.

Afin d'assurer la communication des éléments budgétaires aux contribuables Aureilhanais, l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Budget Primitif et du Compte Financier Unique (qui se substitue au compte administratif) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Il est à noter que l'article 205 de la loi de finances pour 2024 vient modifier l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU) pour les Collectivités expérimentatrices et généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales. La Commune d'Aureilhan a mis en place le Compte Financier Unique lors du basculement à la nomenclature M57. Ce document commun à l'ordonnateur et au comptable public se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Les budgets de la Commune d'Aureilhan comprennent le **budget principal et les budgets annexes Blanche Odin et Centre de Santé**. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements récurrents et nouveaux. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des subventions versées par des co-financeurs et éventuellement par l'emprunt. Cette section est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les Comptes Financiers Uniques 2025 du budget principal de la Commune d'Aureilhan et des budgets annexes Blanche Odin et Centre de santé ont été votés le 23 avril 2026 par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au service comptabilité aux heures d'ouverture de la Mairie.

1.2 PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Il présente plusieurs avantages :

- > Le CFU donne une **information financière plus simple et plus lisible** que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.
- > Le CFU **rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable** soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion
- > Le CFU apporte une **information enrichie** grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- > Le CFU **simplifie les procédures**, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires.

- > La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

1.3 ANALYSE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Les Comptes Financiers Uniques 2025 de la Commune d'Aureilhan et de ses budgets annexes peuvent être schématisés de la façon suivante :

Libellé	Budget principal Commune	Budget annexe Centre de Santé	Budget annexe Blanche Odin	TOTAL
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Dépenses réelles	5 976 269,04 €	885 071,99 €	20 584,78 €	6 881 925,81 €
Dépenses d'ordre	273 878,65 €	18 912,74 €	59 530,45 €	352 321,84 €
Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	6 250 147,69 €	903 984,73 €	80 115,23 €	7 234 247,65 €
Recettes réelles	7 138 225,49 €	925 104,55 €	53 871,77 €	8 117 201,81 €
Recettes d'ordre	18 921,98 €	11 204,79 €	10 322,10 €	40 448,87 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 031 401,45 €	142 183,09 €	28 354,19 €	1 201 938,73 €
Total des recettes de fonctionnement	8 188 548,92 €	1 078 492,43 €	92 548,06 €	9 359 589,41 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses réelles	2 678 832,96 €	89 103,38 €	0,00 €	2 767 936,34 €
Dépenses d'ordre	37 800,03 €	11 204,79 €	10 322,10 €	59 326,92 €
Solde d'exécution de la section d'inv. reporté	743 014,92 €	-	-	743 014,92 €
Total des dépenses d'investissement	3 459 647,91 €	100 308,17 €	10 322,10 €	3 570 278,18 €
Restes à réaliser au 31/12/2025 - Dépenses	155 213,79 €	1 401,00 €	0,00 €	156 614,79 €
Recettes réelles	2 316 647,06 €	929,95 €	0,00 €	2 317 577,01 €
Recettes d'ordre	292 756,70 €	18 912,74 €	59 530,45 €	371 199,89 €
Solde d'exécution de la section d'inv. reporté	-	71 931,59 €	0,00 €	71 931,59 €
Total des recettes d'investissement	2 609 403,76 €	91 774,28 €	59 530,45 €	2 760 708,49 €
Restes à réaliser au 31/12/2025 - Recettes	276 091,80 €	0,00 €	0,00 €	276 091,80 €

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique. La délibération d'affectation des résultats prise par le Conseil Municipal est produite à l'appui de cette décision.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont aussi repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique.

A. Les résultats comptables du budget principal de la Commune

A.1. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la Commune d'Aureilhan, les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux remboursements de charges de personnel, aux loyers communaux, à diverses subventions de fonctionnement, aux recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (garderie,...).

Durant l'année 2025, le budget principal de la Commune a généré les dépenses et recettes de fonctionnement suivantes :

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6 250 147,69 €, contre 6 479 023,11 € en 2024. Les dépenses réelles sont en hausse de 1,68 %, soit 5 976 269,04 €, contre 5 877 796,36 € en 2024.

Dépenses de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CFU 2024	Montant CFU 2025	Variation
011	Charges à caractère général	1 335 145,23 €	1 249 163,40 €	-6,44%
012	Charges de personnel	3 297 163,17 €	3 310 779,45 €	+0,41%
65	Autres charges de gestion courante	1 103 418,69 €	1 183 111,33 €	+7,22%
66	Charges financières	140 569,27 €	134 475,34 €	-4,34%
67	Charges spécifiques	0,00 €	0,00 €	-
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 500,00 €	98 739,52 €	+6482,63%
	Sous-total dépenses réelles	5 877 796,36 €	5 976 269,04 €	+1,68%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	601 226,75 €	273 878,65 €	-54,45%
	Sous-Total dépenses d'ordre	601 226,75 €	273 878,65 €	-54,45%
	TOTAL	6 479 023,11 €	6 250 147,69 €	-3,53%

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

Les dépenses du chapitre 011 « Charges à caractère général » sont en baisse de 6,44 %. Cette diminution est liée principalement à des dépenses qui ont été basculées au chapitre 65, à savoir : une participation annuelle pour le poste de directeur de la MJC (voir détail ci-après).

Chapitre 012 - Charges de Personnel :

Les « Charges de personnel » de la Commune passent de 3,29 M€ à 3,31 M€ soit une hausse de 0,41 %, uniquement due au GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

L'effectif de la Commune au 31 décembre 2025 est de 79 agents, dont 3 agents non titulaires, représentant 75,36 ETP (Equivalent Temps Plein).

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante :

- Le contingent versé au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) diminue de 2 235,86 €, soit une baisse de 0,78 % par rapport à 2024 ;
- La subvention allouée au Centre communal d'action sociale (CCAS) connaît une légère augmentation, pour atteindre un montant annuel de 25 000,00 € en 2025 ;
- La participation communale à la Caisse des Écoles progresse de 20 000,00 € par rapport à l'exercice précédent, portant la subvention à 261 000,00 € en 2025 ;
- Aucune subvention n'est versée au budget annexe Centre de Santé en 2025, comme en 2024 ;
- La subvention accordée à la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aureilhan (MJC) enregistre une légère diminution, conformément à la convention signée : 249 670,00 € en 2025, contre 250 157,00 € en 2024.
- Une subvention de 60 219,00 € est versée à la Fédération régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FRMJC). Les années précédentes, cette participation, d'un montant quasi équivalent, était attribuée au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) et imputée au chapitre 011 ;
- Les subventions destinées aux associations locales sont maintenues à leur niveau antérieur, soit 90 400,00 € en 2025 ;
- La participation au SIVU du Collège Paul Valéry diminue de 5 000,00 € en 2025, pour s'établir à 40 000,00 € ;
- Enfin, la contribution au SIVU du Relais d'Assistants Maternels (RAM) est en légère baisse, avec un montant de 15 750,00 € en 2025, contre 16 493,75 € en 2024.

Chapitre 66 - Charges financières :

Ce chapitre regroupe le remboursement annuel des intérêts d'emprunts ainsi que des I.C.N.E. (Intérêts Courus Non Échus). Les charges financières enregistrent une diminution de 4,34 %, principalement imputable aux emprunts à taux variable souscrits par la Commune. Par ailleurs, le remboursement de trois emprunts est arrivé à échéance au cours de l'année 2025.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8 188 548,92 €, contre 8 088 854,03 € en 2024. Les recettes réelles sont en hausse de 0,72 %, soit 7 138 225,49 €, contre 7 087 283,83 € en 2024.

Recettes de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CFU 2024	Montant CFU 2025	Variation
013	Atténuation de charges	336 693,64 €	367 410,69 €	+9,12%
70	Produits des services	105 798,85 €	138 974,90 €	+31,36%
73	Impôts et taxes	591 226,92 €	591 226,92 €	0,00%
731	Fiscalité locale	4 142 054,32 €	4 202 044,60 €	+1,45%
74	Dotations et Participations	1 446 214,05 €	1 551 277,84 €	+7,26%
75	Autres produits de gestion courante	101 443,60 €	259 760,82 €	+156,06%
76	Produits financiers	42,45 €	78,41 €	+84,71%
77	Produits spécifiques	363 810,00 €	27 451,31 €	-92,45%
	Sous-total recettes réelles	7 087 283,83 €	7 138 225,49 €	+0,72%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 714,40 €	18 921,98 €	-23,44%
	Sous-Total recettes d'ordre	24 714,40 €	18 921,98 €	-23,44%
002	Résultat d'exploitation reporté	976 855,80 €	1 031 401,45 €	+5,58%
	TOTAL	8 088 854,03 €	8 188 548,92 €	+1,23%

Chapitre 013 – Atténuation de charges :

Sur ce chapitre, on note une augmentation de 9,12 % des remboursements de frais liés au personnel (comprenant maladies ordinaires, congés de maternité/paternité et accidents de travail, ainsi que les remboursements entre budgets).

Chapitre 70 – Produits des services du domaine :

Les recettes de ce chapitre progressent de 31,36 %. Cette évolution s'explique principalement par une hausse du remboursement des dépenses de fonctionnement de l'ECLA par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP), plus élevé en 2025 qu'en 2024, mais aussi par l'encaissement d'une recette liée à l'occupation de la toiture de la salle des Berges de l'Adour par des panneaux photovoltaïques.

Chapitre 73 – Impôts et taxes :

Le chapitre 73 regroupe la fiscalité provenant de l'intercommunalité à savoir : l'attribution de compensation, perçue à hauteur de 372 987,92 €, ainsi que le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), pour un montant de 218 239,00 € et tous deux identiques aux années précédentes.

Rappelons que le FPIC est un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Chapitre 731 – Fiscalité locale :

Ce nouveau chapitre a fait son apparition lors du passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024. Il comptabilise la fiscalité locale, c'est-à-dire propre à la Commune :

	Montant CFU 2024	Montant CFU 2025	Variation
Impôts directs locaux	3 812 312,00 €	3 881 553,00 €	+1,82%
Taxes additionnelle	189 630,00 €	186 342,00 €	-1,73%
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)	138 020,72 €	132 058,00 €	-4,32%
Taxe locale sur la publicité extérieure	141,60 €	141,60 €	0,00%
Droits de stationnement taxis	1 950,00 €	1 950,00 €	0,00%
TOTAL FISCALITE LOCALE	4 142 054,32 €	4 202 044,60 €	+1,45%

Il convient de rappeler que l'article 99 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 a introduit une revalorisation automatique des bases d'imposition en fonction de l'inflation constatée de novembre à novembre. Le niveau des bases augmente de 1,7 % en 2025, contre 3,9 % en 2024.

Chapitre 74 – Dotations et participations :

Ce chapitre est alimenté par les dotations de l'Etat suivantes :

	Montant CFU 2024	Montant CFU 2025	Variation
Dotation Forfaitaire	730 655,00 €	733 020,00 €	+0,32%
Dotation Nationale de Péréquation	198 265,00 €	231 980,00 €	+17,01%
Dotation de Solidarité Rurale	404 004,00 €	428 007,00 €	+5,94%
TOTAL D.G.F.	1 332 924,00 €	1 393 007,00 €	+4,51%

Après la réforme de la taxe d'habitation, il ne subsiste que la « Compensation au titre des exonérations des taxes foncières » qui a été perçue à hauteur de 35 947 € en 2025 (32 736,00 € en 2024).

La Commune a également bénéficié en 2025 de subventions de fonctionnement :

- > FNADT (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire) versé par l'Etat pour le fonctionnement de l'Espace France Services : 45 000,00 €,
- > Dotations aux titres sécurisés versées par l'Etat : 9 500,00 €.

Ce chapitre inclut également un nouveau versement de la contribution au service de la petite enfance, d'un montant de 28 459,38 €, ainsi que le premier acompte 2025 relatif au poste de chargée de coopération de la Convention Territoriale Globale (CTG), en partenariat avec la CAF, pour un montant de 16 800,00 €.

Le F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation pour la T.V.A.) 2025 sur les dépenses de fonctionnement 2023 a été perçu à hauteur de 17 354,46 €, contre 19 537,81 € en 2024.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :

Ce chapitre comprend :

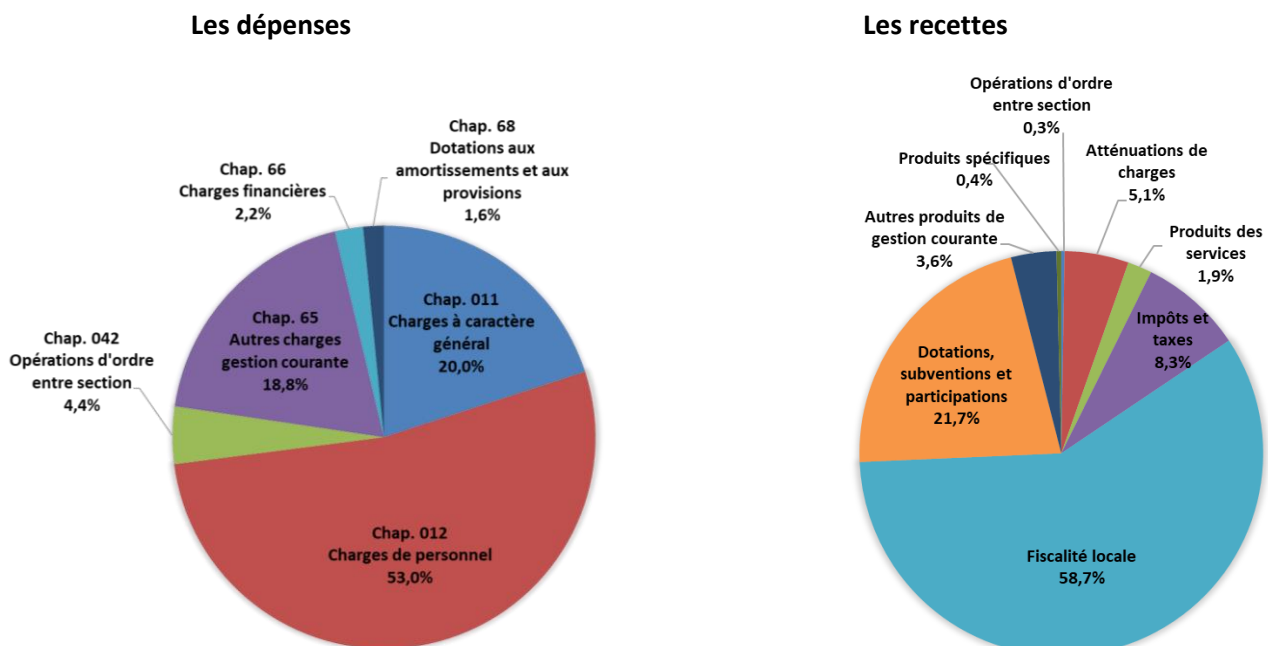
- > les loyers communaux perçus sur l'année pour 67 345,12 €, contre 66 639,87 € en 2024 (+ 1,06 %) ;
- > les remboursements divers (frais de gaz, d'électricité, sinistres d'assurance,...) à hauteur de 47 623,57 € ;
- > la location des salles pour 24 740,00 €.

Il est en forte hausse car il intègre également des éléments exceptionnels, à savoir : le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe Blanche Odin vers le budget principal de la commune à hauteur de 20 000,00 €, ainsi qu'un legs de 98 740,00 €.

Chapitre 77 – Produits spécifiques :

Ce chapitre rassemble les ventes réalisées par la Commune telles que terrains, véhicules, etc.

Représentation graphique de la section de fonctionnement 2025 par chapitre :



En 2025, les niveaux d'épargne de la Commune sont les suivants :

- > Epargne de gestion : 1 395 171 €
- > Epargne brute : 1 262 835 €
- > Epargne nette : 717 820 €

L'épargne de gestion est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne nette, quant à elle, est égale à l'épargne brute après déduction des remboursements du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

A.2. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du territoire à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

- > **En recettes** : principalement le F.C.T.V.A., les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'une nouvelle école par exemple) et les emprunts si la collectivité a choisi d'y faire appel lors du vote du budget primitif.
- > **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création, ainsi que le remboursement du capital de la dette.

Durant l'année 2025, le budget principal de la Commune a généré les dépenses et recettes d'investissement suivantes :

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 459 647,91 €, contre 4 433 732,36 € en 2024. Les dépenses réelles sont en baisse de 13,28 %, soit 2 678 832,96 € en 2025, contre 3 089 199,88 € en 2024.

Dépenses d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CFU 2024	Montant CFU 2025	Variation
16	Emprunts et dettes assimilés	524 914,90 €	545 414,55 €	+3,91%
20	Immobilisations incorporelles	29 806,92 €	16 200,00 €	-45,65%
204	Subventions d'équipement versées	39 941,73 €	170 477,29 €	+326,81%
21	Immobilisations corporelles	1 162 713,50 €	688 228,72 €	-40,81%
23	Immobilisations en cours	1 326 100,05 €	1 258 512,40 €	-5,10%
4541	Opération pour compte de tiers-Mise en péril	4 530,79 €	0,00 €	-100,00%
4581	Opération pour compte de tiers	1 191,99 €	0,00 €	-100,00%
	Sous-total dépenses réelles	3 089 199,88 €	2 678 832,96 €	-13,28%
040	Opération d'ordre de transfert entre section	24 714,40 €	18 921,98 €	-23,44%
041	Opérations patrimoniales	22 265,77 €	18 878,05 €	-15,21%
	Sous-Total dépenses d'ordre	46 980,17 €	37 800,03 €	-19,54%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 297 552,31 €	743 014,92 €	-42,74%
	TOTAL	4 433 732,36 €	3 459 647,91 €	-21,97%

Dépenses d'investissement détaillées par opération d'équipement

Chapitre	Libellé	Montant CFU 2024	Montant CFU 2025	Variation
Op. 102	Acquisitions	187 358,08 €	151 985,02 €	-18,88%
Op. 103	Extension cimetière	22 990,80 €	32 572,56 €	+41,68%
Op. 104	Bâtiments communaux	776 658,81 €	814 308,41 €	+4,85%
Op. 105	Complexe sportif	24 281,81 €	48 168,98 €	+98,37%
Op. 106	Voirie - Aménagements urbains	1 301 556,29 €	881 898,83 €	-32,24%
Op. 108	Eclairage public	39 941,73 €	71 824,45 €	+79,82%
Op. 999	Budget participatif	191 304,64 €	115 180,16 €	-39,79%
	Hors opération	20 192,82 €	17 480,00 €	-13,43%
TOTAL		2 564 284,98 €	2 133 418,41 €	-16,80%

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 609 403,76 €, contre 3 735 134,29 € en 2024. Les recettes réelles sont en baisse de 25,55 %, soit 2 316 647,06 €, contre 3 111 641,77 € en 2024.

Recettes d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CFU 2024	Montant CFU 2025	Variation
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 412 174,70 €	941 424,99 €	-33,34%
13	Subventions d'investissement	649 619,34 €	673 467,18 €	+3,67%
16	Emprunts et dettes assimilées	500 435,00 €	650 450,00 €	+29,98%
20	Immobilisations incorporelles	6 622,40 €	0,00 €	-100,00%
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	104,89 €	-
23	Immobilisations en cours	0,00 €	1 200,00 €	-
27	Autres Immobilisations financières	100 000,00 €	50 000,00 €	-50,00%
4541	Opération pour compte de tiers-Mise en péril	4 530,79 €	0,00 €	-100,00%
4582	Opération pour compte de tiers	438 259,54 €	0,00 €	-100,00%
Sous-total recettes réelles		3 111 641,77 €	2 316 647,06 €	-25,55%
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	601 226,75 €	273 878,65 €	-54,45%
041	Opérations patrimoniales	22 265,77 €	18 878,05 €	-15,21%
Sous-Total recettes d'ordre		623 492,52 €	292 756,70 €	-53,05%
TOTAL		3 735 134,29 €	2 609 403,76 €	-30,14%

10 - Dotations et fonds divers :

	Montant CFU 2024	Montant CFU 2025
F.C.T.V.A.	255 214,56 €	359 961,27 €
Taxe d'aménagement	36 682,10 €	3 034,25 €
TOTAL	291 896,66 €	362 995,52 €

Ce chapitre comprend également l'excédent de fonctionnement capitalisé, à hauteur de 578 429,47 €, qui sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement durant l'affectation des résultats.

Chapitre 13 - Les subventions d'investissement :

Il s'agit ici des subventions notifiées et perçues par la Ville au titre des opérations d'investissement dont le détail est listé ci-après :

Nature de l'équipement	Organisme financeur	Montant CFU 2025
Construction d'une salle multi-activités	Région Occitanie	74 700,00 €
Réhabilitation-extension parcours sportif	Région Occitanie	15 000,00 €
Réhabilitation-extension parcours sportif	Conseil Départemental Hautes-Pyrénées	29 400,00 €
Désimperméabilisation cour école élémentaire des Cèdres	Préfecture Hautes-Pyrénées (fonds vert)	35 271,00 €
Désimperméabilisation cour école élémentaire des Cèdres	Agence de l'Eau Adour Garonne	22 898,00 €
Renaturation cour école élémentaire des Cèdres	Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées	12 219,00 €
Restructuration partielle du restaurant scolaire	Préfecture Hautes-Pyrénées (DETR)	42 641,16 €
Restructuration partielle du restaurant scolaire	Conseil Départemental Hautes-Pyrénées	2 510,00 €
Opération Cœur de Ville	Préfecture Hautes-Pyrénées	112 261,17 €
Opération Cœur de Ville	Conseil Départemental Hautes-Pyrénées	100 000,00 €
Reconstruction du Mille-Clubs	Préfecture Hautes-Pyrénées (Fonds vert)	117 412,87 €
Réfection voirie rue du Moulin	Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées	21 342,50 €
Fonds de renaturation 2023	Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées	24 448,00 €
Panneaux solaires du restaurant scolaire	SDE 65	1 908,00 €
Audits énergétiques Mairie, local Le Central et restaurant scolaire	SDE 65	3 150,00 €
Abattage et plantations arbres ECLA	DRAC Occitanie	4 689,48 €
Matériel informatique poste CTG	CAF Hautes-Pyrénées	497,00 €
Amendes de police 2025	Préfecture Hautes-Pyrénées	13 000,00 €
	TOTAL	673 467,18 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés :

Afin de pouvoir mener les projets d'investissement 2025, un emprunt de 650 000,00 € a été contracté auprès du Crédit Mutuel.

LES RESTES À RÉALISER

Les restes à réaliser correspondent :

- > aux dépenses engagées non liquidées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements (essentiellement devis et marchés publics). Cette dernière est obligatoire pour toutes les collectivités et donne lieu à l'établissement d'un état en fin d'année, revêtu de la signature de l'ordonnateur, pour permettre leur paiement au début de l'exercice suivant, tant que le budget de cet exercice n'a pas été voté.
- > aux recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre. Il ne s'agit donc pas de prévisions budgétaires mais de recettes qui doivent être justifiées par un document écrit. Est considéré comme justificatif tout acte ou pièce permettant d'apprécier le caractère certain de la recette : contrat, convention avec un tiers ou d'autres collectivités, décision d'attribution de subvention, ...

Les restes à réaliser sont pris en compte pour le calcul du solde du Compte Financier Unique (CFU) et sont repris, pour un montant identique, dans le budget suivant. Ils doivent être établis de manière sincère.

Restes à réaliser détaillés par section et par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

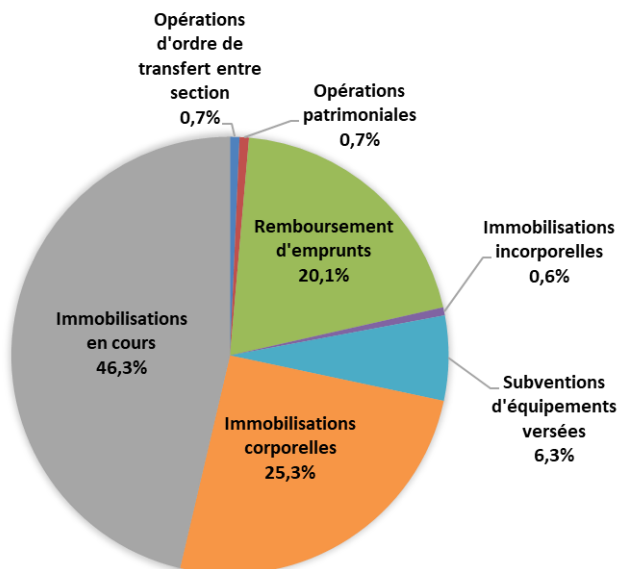
Chapitre	Libellé	Montant CFU 2024	Montant CFU 2025	Variation
20	Immobilisations incorporelles	27 108,00 €	10 908,00 €	-59,76%
204	Subventions d'équipements versées	4 250,00 €	0,00 €	-100,00%
21	Immobilisations corporelles	65 474,16 €	60 349,39 €	-7,83%
23	Immobilisations en cours	190 156,39 €	83 956,40 €	-55,85%
Sous-total Restes à réaliser - Dépenses (report)		286 988,55 €	155 213,79 €	-45,92%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

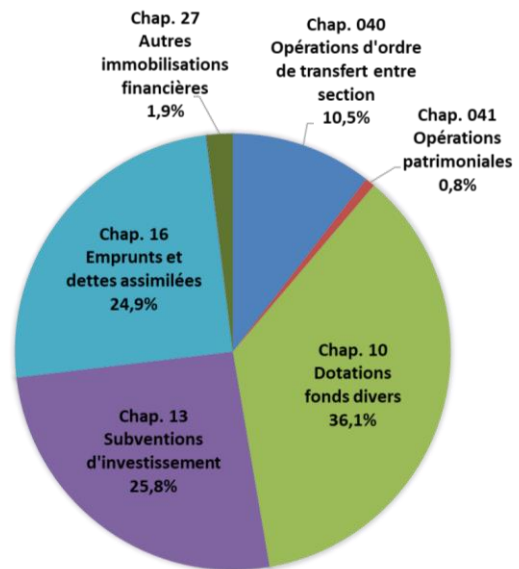
Chapitre	Libellé	Montant CFU 2024	Montant CFU 2025	Variation
13	Subventions d'investissement	451 574,00 €	276 091,80 €	-38,86%
Sous-total Restes à réaliser - Recettes (report)		451 574,00 €	276 091,80 €	-38,86%
TOTAL RESTES À RÉALISER		164 585,45 €	120 878,01 €	-26,56%

Représentation graphique de la section d'investissement 2025 par chapitre :

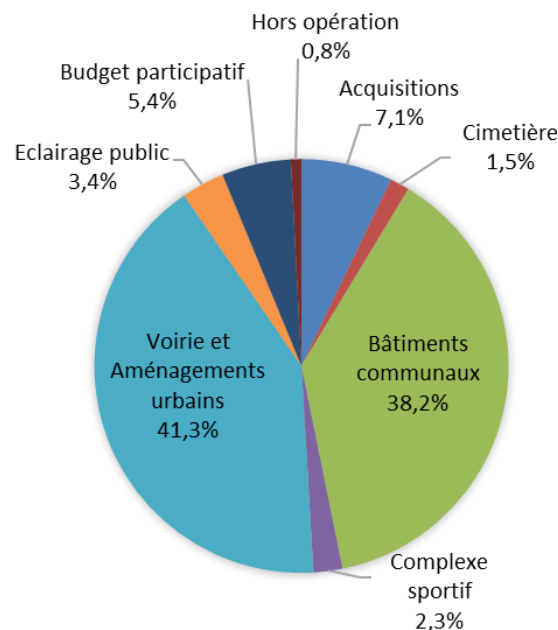
Les dépenses



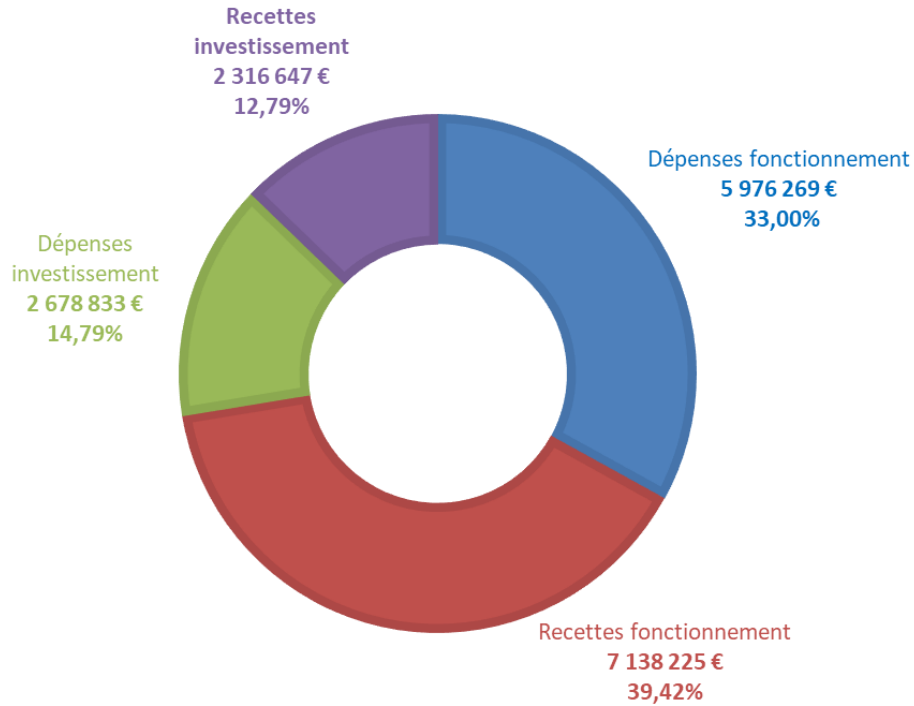
Les recettes



Représentation graphique des opérations d'équipement 2025 :



Représentation graphique des dépenses et des recettes réelles 2025 :



LES RESULTATS DE CLÔTURE (AFFECTATION DES RESULTATS) DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Section de Fonctionnement			
Résultat de l'exercice 2025			+ 906 999,78 €
Report à nouveau			+ 1 031 401,45 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025			+ 1 938 401,23 €
Section d'Investissement			
Résultat de l'exercice 2025			- 107 229,23 €
Report à nouveau			- 743 014,92 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2025 (D001)			- 850 244,15 €
Restes à réaliser		Solde des restes à réaliser	+ 120 878,01 €
Dépenses	Recettes		
155 213,79 €	276 091,80 €		
Besoin de financement (-) ou excédent de financement (+)			- 729 366,14 €
1°) – Section d'investissement			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »			729 366,14 €
2°) – Section de fonctionnement			
Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire R002 « excédent de fonctionnement reporté »			1 209 035,09 €
DEFICIT REPORTE D002			-

A. Les résultats comptables du budget annexe Centre de Santé

B.1. La section de fonctionnement

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 903 984,73 €, contre 862 940,86 € en 2024. Les dépenses réelles sont en hausse de 8,61 %, soit 885 071,99 €, contre 814 929,15 € en 2024.

Dépenses de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CFU 2024	Montant CFU 2025	Variation
011	Charges à caractère général	113 627,11 €	129 183,62 €	+13,69%
012	Charges de personnel	686 804,10 €	742 462,32 €	+8,10%
65	Autres charges de gestion courante	11 113,83 €	10 343,61 €	-6,93%
66	Charges financières	3 384,11 €	3 029,44 €	-10,48%
67	Charges spécifiques	0,00 €	53,00 €	-
	Sous-total dépenses réelles	814 929,15 €	885 071,99 €	+8,61%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 433,33 €	18 912,74 €	+8,49%
	Sous-Total dépenses d'ordre	17 433,33 €	18 912,74 €	+8,49%
002	Résultat d'exploitation reporté	30 578,38 €	0,00 €	-100,00%
	TOTAL	862 940,86 €	903 984,73 €	+4,76%

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 129 183,62 €, contre 113 627,11 € en 2024, soit une progression de 13,69 %. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des paiements liés aux gardes effectuées par les médecins remplaçants dans le cadre de la permanence des soins, ainsi que par l'impact des revalorisations tarifaires liées à l'inflation.

Chapitre 012 - Charges de personnel :

Les charges de personnel passent de 686 804,10 € à 742 462,32 €, soit une hausse de 8,10 %, notamment due aux paiements des gardes réalisées par les médecins du Centre de Santé dans le cadre de la permanence des soins et de la réalisation de vacations par un médecin.

L'effectif du Centre de Santé au 31 décembre 2025 est de 8 agents, dont 6 agents non titulaires, représentant 7,80 ETP (Equivalent Temps Plein).

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante :

Légère diminution des « Autres charges de gestion courante » (- 6,93 %). Ce chapitre est principalement constitué des frais mensuels d'hébergement du logiciel utilisé par les médecins.

Chapitre 66 - Charges financières :

Les « Charges financières » sont également en légère baisse (- 10,48 %). Ce chapitre retrace le remboursement annuel des intérêts d'emprunt ainsi que des I.C.N.E. (Intérêts Courus Non Échus).

Chapitre 67 - Charges spécifiques :

Ce chapitre intègre deux annulations de titres de recettes émis en 2024.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 078 492,43 €, contre 1 005 123,95 € en 2024. Les recettes réelles sont en baisse de - 6,92 %, soit 925 104,55 €, contre 993 919,16 € en 2024.

Recettes de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CFU 2024	Montant CFU 2025	Variation
013	Atténuation de charges	176 828,27 €	46 057,54 €	-73,95%
70	Produits des services	603 008,35 €	680 520,87 €	+12,85%
74	Dotations et participations	213 463,99 €	196 971,94 €	-7,73%
75	Autres produits de gestion courante	618,55 €	1 554,20 €	+151,27%
	Sous-total recettes réelles	993 919,16 €	925 104,55 €	-6,92%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 204,79 €	11 204,79 €	0,00%
	Sous-Total recettes d'ordre	11 204,79 €	11 204,79 €	0,00%
002	Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	142 183,09 €	-
	TOTAL	1 005 123,95 €	1 078 492,43 €	+7,30%

Chapitre 013 – Atténuation de charges :

On note une forte baisse de ce chapitre, à hauteur de – 73,95 %. Il intègre les remboursements de frais liés au personnel (maladies ordinaires, congés de maternité/paternité et accidents de travail) qui sont variables d'année en année, ainsi que des aides financières versées par la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) et l'ARS (Agence Régionale de Santé). La baisse significative constatée en 2025 s'explique par la régularisation de plusieurs années de la subvention « Teulade » versée par la CPAM, versée en 2024.

Chapitre 70 – Produits des services du domaine :

Les recettes des « produits des services » ont augmenté de 12,85 %. Ce chapitre intègre exclusivement les consultations de l'année du Centre de Santé, y compris les consultations réalisées dans le cadre de la permanence des soins.

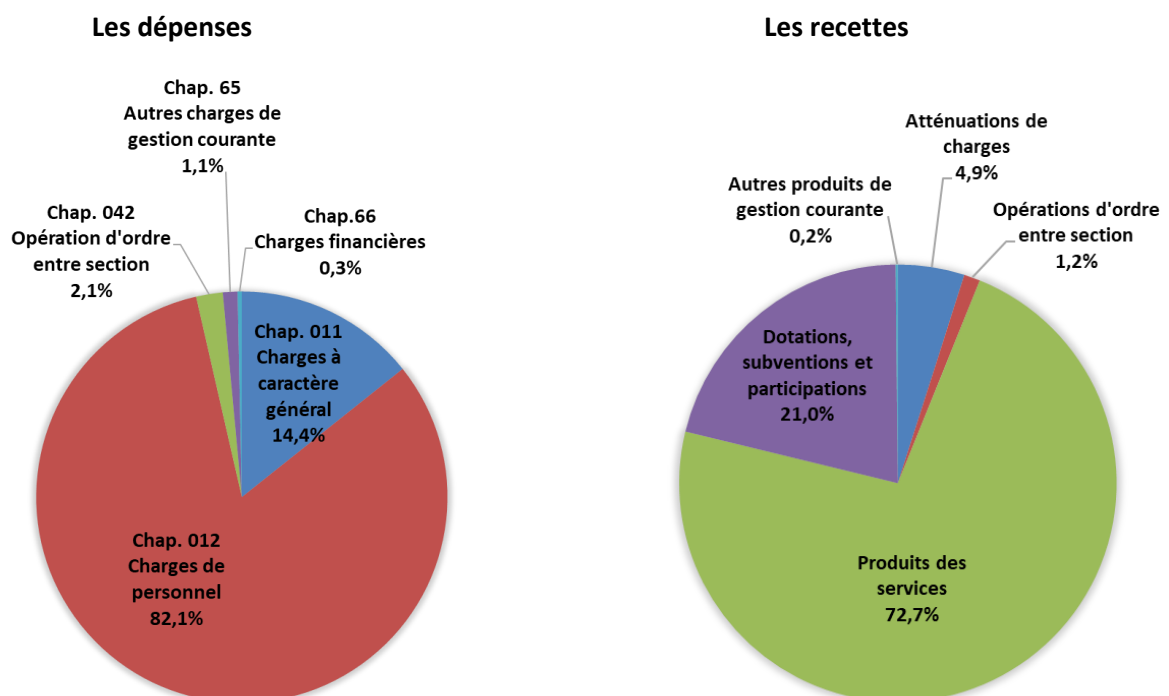
Chapitre 74 – Dotations et participations :

Les « dotations et participations » ont diminué de - 7,73 %. Ce chapitre comprend essentiellement les versements d'aide financière de la CPAM.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Le chapitre 75 comprend le remboursement de frais de formation DPC (Développement Professionnel Continu) aux médecins.

Représentation graphique de la section de fonctionnement 2025 par chapitre :



B.2. La section d'investissement

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 100 308,17 €, contre 161 501,21 € en 2024. Les dépenses réelles sont en baisse de - 40,71 %, soit 89 103,38 €, contre 150 296,42 € en 2024.

Dépenses d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CFU 2024	Montant CFU 2025	Variation
16	Emprunts et dettes assimilés	126 666,68 €	76 666,68 €	-39,47%
21	Immobilisations corporelles	1 611,98 €	12 282,62 €	+661,96%
23	Immobilisations en cours	22 017,76 €	154,08 €	-99,30%
	Sous-total dépenses réelles	150 296,42 €	89 103,38 €	-40,71%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 204,79 €	11 204,79 €	0,00%
	Sous-Total dépenses d'ordre	11 204,79 €	11 204,79 €	0,00%
	TOTAL	161 501,21 €	100 308,17 €	-37,89%

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés » comprend le remboursement du capital de la dette remboursé sur l'année, soit 26 666,68 € (identique à 2024). Ce chapitre intègre également le remboursement partiel de l'apport fait par la Commune lors de la création du Centre de Santé, d'un montant de 50 000,00 € (100 000,00 € remboursés en 2024).

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » intègre des achats de matériels informatiques et d'équipements médicaux.

Le chapitre 23 « Immobilisations en cours » comprend les dépenses liées à la réalisation de travaux de cloisonnement au niveau de l'accueil du Centre de Santé.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 91 774,28 €, contre 233 432,80 € en 2024.

Recettes d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CFU 2024	Montant CFU 2025	Variation
10	Dotations, fonds divers et réserves	328,01 €	929,95 €	+183,51%
	Sous-total recettes réelles	328,01 €	929,95 €	+183,51%
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	17 433,33 €	18 912,74 €	+8,49%
	Sous-Total recettes d'ordre	17 433,33 €	18 912,74 €	+8,49%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	215 671,46 €	71 931,59 €	-66,65%
	TOTAL	233 432,80 €	91 774,28 €	-60,68%

Les recettes réelles sont en hausse. Le chapitre 10 « Dotations et fonds divers » comprend uniquement le versement du F.C.T.V.A. 2025 sur les dépenses d'investissement engagées en 2023, soit 929,95 € (contre 328,01 € perçus en 2024).

LES RESTES À RÉALISER

Restes à réaliser détaillés par section et par chapitre

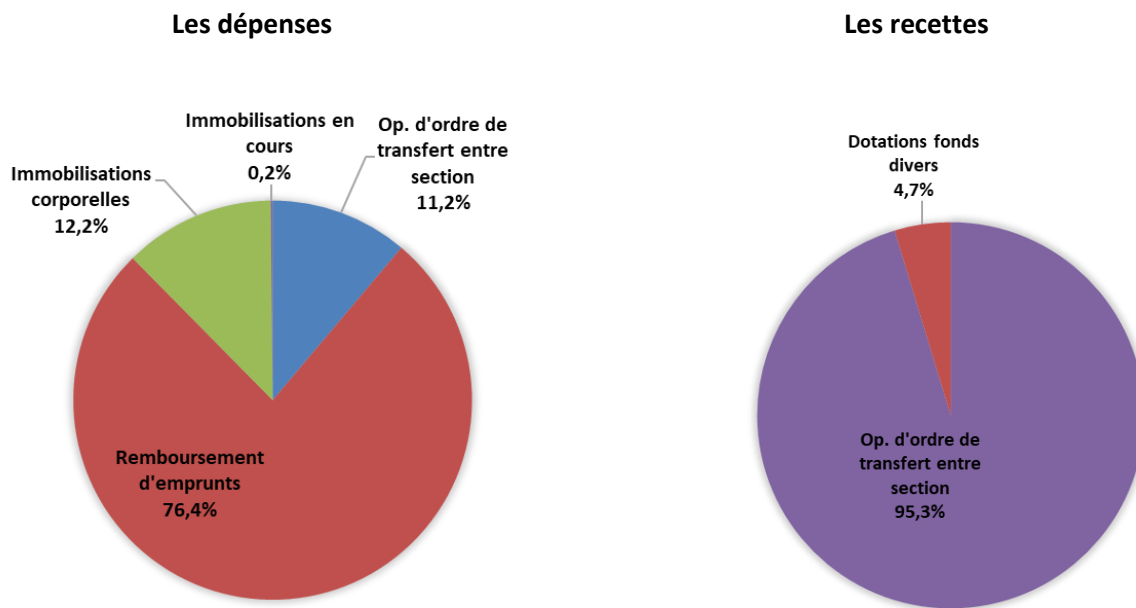
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant CFU 2024	Montant CFU 2025	Variation
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 %
23	Immobilisations en cours	1 401,00 €	1 401,00 €	0,00 %
	Sous-total Restes à réaliser -Dépenses (report)	1 401,00 €	1 401,00 €	0,00 %

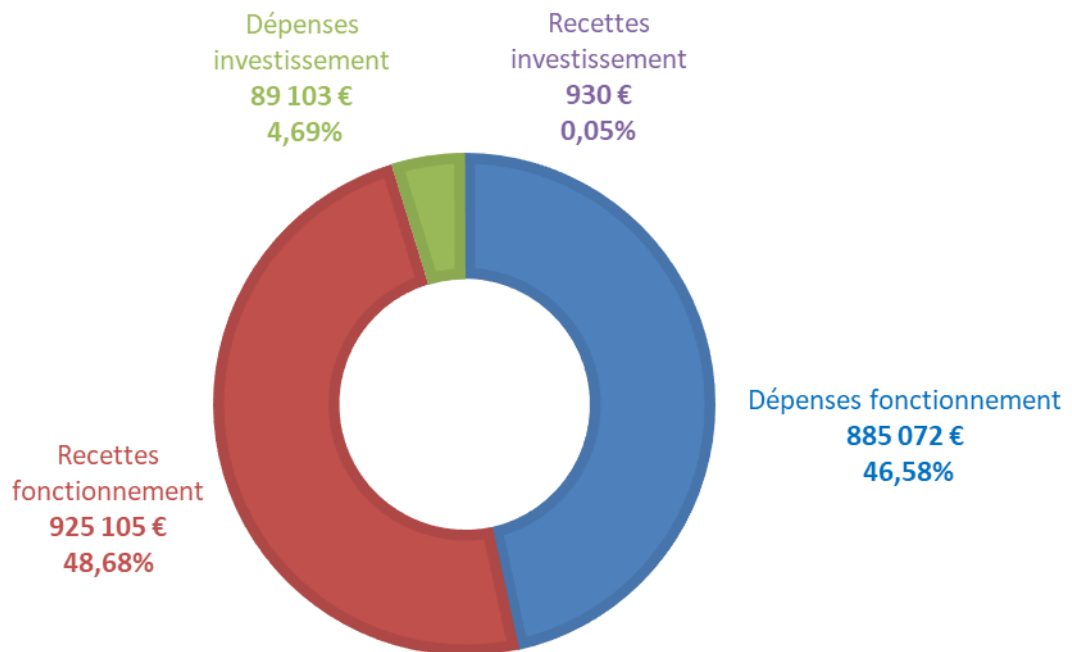
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant CFU 2024	Montant CFU 2025	Variation
	NEANT			
	Sous-total Restes à réaliser - Recettes (report)	0,00 €	0,00 €	-
	TOTAL RESTES A REALISER	-1 401,00 €	- 1401,00 €	0,00 %

Représentation graphique de la section d'investissement 2025 par chapitre :



Représentation graphique des dépenses et des recettes réelles 2025 :



LES RÉSULTATS DE CLÔTURE (AFFECTATION DES RESULTATS) DU BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE

Section de Fonctionnement			
Résultat de l'exercice 2025		+ 32 324,61 €	
Report à nouveau		+ 142 183,09 €	
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025		+ 174 507,70 €	
Section d'Investissement			
Résultat de l'exercice 2025		- 80 465,48 €	
Report à nouveau		71 931,59 €	
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2025 (D001)		- 8 533,89 €	
Restes à réaliser		Solde des restes à réaliser	- 1 401,00 €
Dépenses	Recettes		
1 401,00 €	0,00 €		
Besoin de financement (-) ou excédent de financement (+)			- 9 934,89 €
1°) – Section d'investissement			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »			9 934,89 €
2°) – Section de fonctionnement			
Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire R002 « excédent de fonctionnement reporté »			164 572,81 €
DEFICIT REPORTE D002			-

C. Les résultats comptables du budget annexe Blanche Odin

C.1 La section de fonctionnement

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 20 584,78 €, contre 68,42 € en 2024.

Dépenses de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CFU 2024	Montant CFU 2025	Variation
011	Charges à caractère général	68,42 €	584,52 €	+754,31%
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	20 000,26 €	-
	Sous-total dépenses réelles	68,42 €	20 584,78 €	+29985,91%
042	Opération d'ordre entre section	0,00 €	59 530,45 €	-
	Sous-total dépenses d'ordre	0,00 €	59 530,45 €	-
	TOTAL	68,42 €	80 115,23 €	+116993,29%

Le chapitre 011 « charges à caractère général », pour un montant total de 584,52 €, comprend essentiellement les charges de copropriété afférentes au bâtiment Blanche Odin.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » est exclusivement destiné à la régularisation des reliquats de T.V.A. Le budget annexe Blanche Odin est le seul budget de la commune assujéti à la T.V.A. À ce titre, une déclaration est établie et transmise trimestriellement aux services des impôts.

En 2025, ce chapitre intègre également le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe Blanche Odin vers le budget principal de la commune à hauteur de 20 000,00 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 92 548,06 €, contre 28 422,61 € en 2024, soit une hausse de 225,61 %.

Recettes de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CFU 2024	Montant CFU 2025	Variation
75	Autres produits de gestion courante	10 755,64 €	4 663,42 €	-56,64%
77	Produits spécifiques	0,00 €	49 208,35 €	-
	Sous-total recettes réelles	10 755,64 €	53 871,77 €	+400,87%
042	Opération d'ordre entre section	0,00 €	10 322,10 €	-
	Sous-total dépenses d'ordre	0,00 €	10 322,10 €	-
002	Résultat d'exploitation reporté	17 666,97 €	28 354,19 €	+60,49%
	TOTAL	28 422,61 €	92 548,06 €	+225,61%

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » comprend exclusivement les loyers annuels perçus au titre du bâtiment Blanche Odin. Les recettes réelles de fonctionnement pour l'exercice 2025 s'élèvent à 4 663,42 €, contre 10 755,64 € en 2024, soit une diminution de 56,64 %. Cette baisse s'explique par la cession de plusieurs lots du bâtiment Blanche Odin, ayant entraîné une réduction des loyers perçus.

Le chapitre 77 retrace le produit de la vente de plusieurs lots du bâtiment Blanche Odin. Cette opération a été imputée à hauteur de 69,21 % sur le budget annexe Blanche Odin et de 30,79 % sur le budget principal de la commune.

C.2 La section d'investissement

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 10 322,10 €, contre 4 843,93 € en 2024, soit en hausse de 113,09 %. Le chapitre 040 correspond à une écriture d'ordre constatant la moins-value liée à la vente d'une partie du bâtiment Blanche Odin cédé en fin d'exercice. Cette écriture s'équilibre avec les recettes de fonctionnement.

Dépenses d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant CFU 2024	Montant CFU 2025	Variation
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €	-
	Sous-total dépenses réelles	0,00 €	0,00 €	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	10 322,10 €	-
	Sous-total dépenses d'ordre	0,00 €	10 322,10 €	-
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 843,93 €	0,00 €	-100,00%
	TOTAL	4 843,93 €	10 322,10 €	113,09%

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 59 530,45 €, contre 4 843,93 € en 2024.

Recettes d'investissement détaillées par chapitre

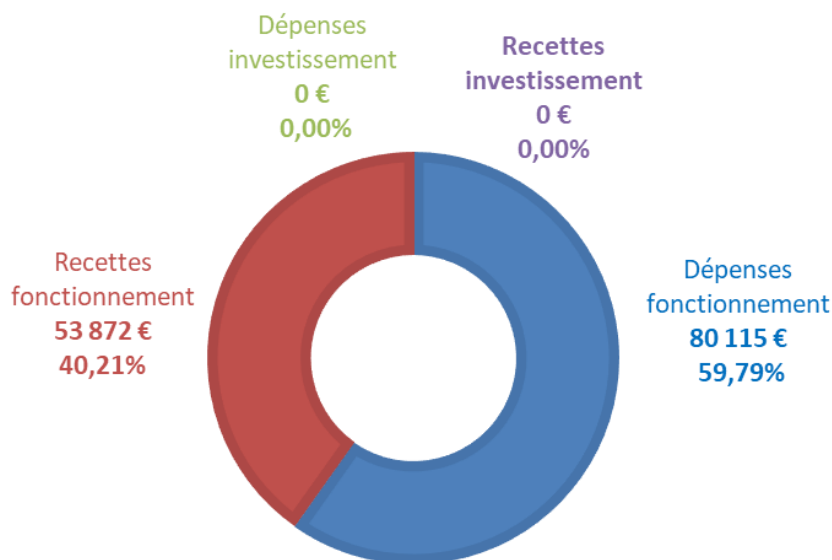
Chapitre	Libellé	Montant CFU 2024	Montant CFU 2025	Variation
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 843,93 €	0,00 €	-100,00%
	Sous-total recettes réelles	4 843,93 €	0,00 €	-100,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	59 530,45 €	-
	Sous-total dépenses d'ordre	0,00 €	59 530,45 €	-
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	-
	TOTAL	4 843,93 €	59 530,45 €	+1128,97%

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » comprend exclusivement l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Le chapitre 040 correspond à une écriture d'ordre constatant la sortie de l'inventaire d'une partie du bâtiment Blanche Odin cédé en fin d'exercice. Cette opération s'équilibre avec les dépenses de fonctionnement.

L'enregistrement de la cession d'un actif implique la réalisation de plusieurs opérations comptables successives. Les écritures d'ordre enregistrées aux chapitres 040 et 042 permettent de transférer le produit de la vente du bâtiment, initialement inscrit en section de fonctionnement (chapitre 77), vers la section d'investissement ; les cessions d'immobilisations constituant des recettes d'investissement. Cette opération a généré une recette de 49 208,35 € au profit de la commune.

Représentation graphique des dépenses et des recettes réelles 2025 :



LES RESULTATS DE CLÔTURE (AFFECTATION DES RESULTATS) DU BUDGET ANNEXE BLANCHE ODIN

Section de Fonctionnement			
Résultat de l'exercice 2025			- 15 921,36 €
Report à nouveau			+ 28 354,19 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025			+ 12 432,83 €
Section d'Investissement			
Résultat de l'exercice 2025			+ 49 208,35 €
Report à nouveau			0,00 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2025 (R001)			+ 49 208,35 €
Restes à réaliser		Solde des restes à réaliser	0,00 €
Dépenses	Recettes		
0,00 €	0,00 €		
Besoin de financement (-) ou excédent de financement (+)			+ 49 208,35 €
1°) – Section d'investissement			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »			-
2°) – Section de fonctionnement			
Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire R002 « excédent de fonctionnement reporté »			12 432,83 €
DEFICIT REPORTE D002			-

II. La fiscalité

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, les taux des taxes foncières n'ont pas été augmentés en 2025 :

Taxes	Taux votés en 2024	Taux votés en 2025
Taxe habitation	13,46 %	13,46 %
Taxe Foncière propriétés bâties	44,55 %	44,55 %
Taxe Foncière propriétés non bâties	59,70 %	59,70 %

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est perçue par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) et pas par la Commune.

Le produit de la fiscalité locale perçu s'élève à 3 881 553,00 €.

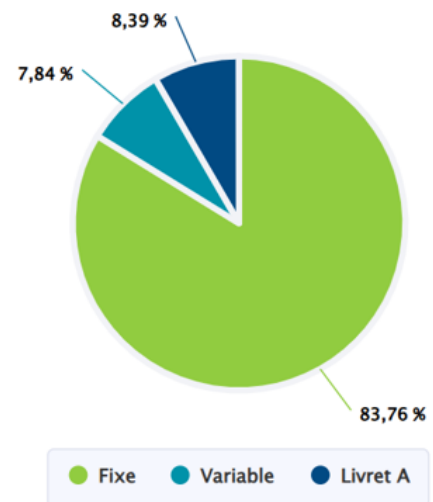
La population Aureilhanaise comptabilise 8 235 foyers (dont 55,8 résidences secondaires), donnée issue de la fiche D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) de l'année 2025.

III. La dette

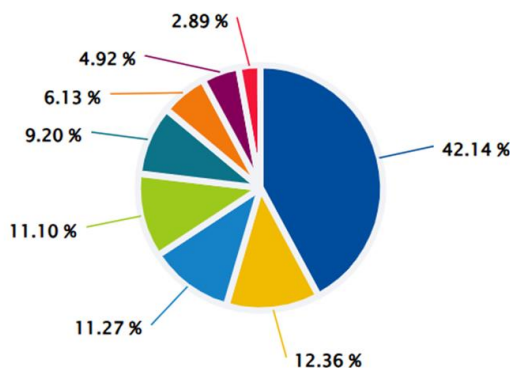
La dette de la Commune est composée de 19 emprunts souscrits auprès de 8 établissements prêteurs.

Dette par type de risque au 31/12/2025 :

Type	Encours	% par type de risque	Taux moyen
Fixe	4 324 934 €	83,76 %	2,81 %
Variable	404 984 €	7,84 %	2,49 %
Livret A	433 333 €	8,39 %	2,35 %
TOTAL	5 163 251 €	100,00 %	2,75 %



Dette par prêteur au 31/12/2025 :



- CREDIT MUTUEL
- CREDIT AGRICOLE
- CACIB ex BFT
- SFIL
- CAISSE D'EPARGNE
- DEXIA CL
- BANQUE POSTALE
- Autres prêteurs

La capacité de désendettement de la Commune au 31 décembre 2025, exprimé en année, est de 4,4. Le ratio respecte la recommandation du seuil de 12 ans de l'ancienne Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement).

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.